

# DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil neuf, le vingt sept octobre à 20 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe de Ponchapt, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 21 octobre 2009.

<b>Nombre de Conseillers</b> : <i>en exercice</i>	:	18
<i>présents</i>	:	17
<i>votants</i>	:	17

**PRESENTS** : MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, ROUSSEAU, LABORDE, M. BORDE, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mme PEYRONNET, MM. REBEYROLLE, REGNER

**EXCUSÉS** : Mme PHILIT

**ABSENTS** : néant

Madame PENISSON a été élue secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

Monsieur le Maire invite les référents des diverses Commissions concernées à faire le point sur les dépenses d'investissement de l'exercice.

Monsieur ROUSSEAU dresse un bilan des travaux de voirie et indique à l'Assemblée qu'il ne reste plus que la pose de ralentisseurs dans la rue des Fleurs. Pour l'effondrement de la berge de la Dordogne au Canet, il précise qu'un nouveau devis a été demandé à l'entreprise qui a effectué les travaux, compte tenu de l'aggravation du problème puisque 10 à 15 mètres supplémentaires se sont effondrés. Par ailleurs, la Commission de la Voirie a sollicité une autre entreprise qui propose une solution plus pérenne (pieux en métal au lieu de bois). Compte tenu du coup de cette opération, sa réalisation doit être reportée sur le budget 2010. Cependant, le Conseil exige que l'entreprise d'origine répare ce qui a été mal exécuté.

Monsieur BOILEAU rappelle aux membres du Conseil que le Pact-Arim a réalisé une étude sur la réhabilitation de l'ancienne école de Ponchapt. La Commission des Bâtiments propose la réalisation d'un appartement sur l'avant du bâti et sur l'arrière deux locaux associatifs et un parking associé. Il suggère que ses collègues du Conseil municipal se prononcent sur ce projet dans le mois à venir ainsi que les responsables associatifs intéressés. Il sera nécessaire de faire réaliser un avant-projet par un maître d'œuvre ou un architecte. Enfin, il indique à l'Assemblée que tous les travaux de bâtiments prévus au budget sont achevés sauf la démolition du CFA qui sera exécutée très prochainement.

## ACQUISITION D'UNE MOTOBINEUSE

Monsieur LACLOTTE, Adjoint délégué au Développement Durable, rappelle au Conseil municipal les diverses opérations de fleurissement réalisées sur la commune et particulièrement les massifs implantés rue Elisée Reclus et à Mézières. L'entretien des nombreux espaces verts de la commune justifie désormais l'usage d'une motobineuse qu'il faut donc acquérir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de l'achat d'une motobineuse et charge la Commission des Espaces Fleuris de préparer cette acquisition par une mise en concurrence.

## **PROGRAMME QUAI ET CALE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le programme d'investissement Quai et Cale a été lancé en 2005. Il s'avère que certains travaux n'ont jamais pu être réalisés, le niveau de la Dordogne ne le permettant pas, et que la subvention du Conseil Général liée à ces travaux arrive à échéance à la fin de l'année. Monsieur le Maire propose d'annuler ce programme et la demande de subvention afférente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il ne sera pas possible de finir ce programme cette année,

Considérant que le Conseil Général de la Dordogne subordonne le versement de la dite subvention à des conditions techniques qui n'ont pas été prévues à l'origine du projet,

Considérant que les travaux déjà réalisés sont d'un montant insuffisant pour être subventionnés,

Décide de clore le programme Quai et Cale et annule la demande de subvention faite au Conseil Général de la Dordogne.

## **VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL**

Les membres de la Commission permanente ayant fait le point sur les restes à réaliser en dépenses d'investissement, Monsieur le Maire propose les ajustements suivants :

		Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
		Article	Somme	Article	Somme
Constructions	<b>OP 20</b>	2313	1 500,00 €		
Install., matériel, outil.	<b>OP 20</b>	2315	300,00 €		
Install., matériel, outil.	<b>OP 13</b>			2315	1 800,00 €
Install., matériel, outil.	<b>OP 23</b>	2315	4 000,00 €		
Install., matériel, outil.	<b>OP 19</b>			2315	2 500,00 €
Matériel de transport	<b>OP 27</b>			2182	1 500,00 €
Install., matériel, outil.	<b>OP 21</b>	2315	12 000,00 €		
Installations de voirie	<b>OP 19</b>			2152	3 500,00 €
Install., matériel, outil.	<b>OP 19</b>			2158	1 500,00 €
Constructions	<b>H.O.</b>			2313	7 000,00 €
Alimentation					
Livres, disques,... (bibliothèque)		60623	400,00 €	6065	400,00 €

## **MISE AUX NORMES DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANTS AU MARCHE PUBLIC**

Monsieur BOILEAU fait part à l'Assemblée de la demande adressée par M. Dominique ROUSSET, architecte du projet, pour des travaux supplémentaires au restaurant scolaire dans le cadre de la mise aux normes de ce dernier.

Ces travaux concernent :

- la réfection complète de l'évacuation des eaux de condensation du four vapeur, travaux à réaliser dans le cadre du lot n° 8, plomberie – sanitaire – chauffage, alloué à l'entreprise SARL Domicile Dépannages, pour une somme de **340 € TTC**, ce qui porte le marché de 6 129,62 € TTC à 6 470,48 € TTC ;

- le remplacement des tubes néons haute température de la hotte, le déplacement et le remplacement de prises défectueuses et de prises informatiques ainsi que la mise en place d'un extracteur dans le local réserve afin de diminuer la température émise par l'ancienne armoire frigorifique, travaux à réaliser dans le cadre du lot n° 9, électricité, alloué à l'entreprise SARL POLO et FILS, pour une somme totale de **1 776,65 € TTC**, ce qui porte le marché de 5 045,42 € TTC à 6 822,07 € TTC ;
- la fourniture et la pose de faïence dans la cuisine existante suite à la dépose d'anciens panneaux non conformes, travaux à réaliser dans le cadre du lot n° 1, carrelage - faïence, alloué à l'entreprise BOULAROT Gérard, pour une somme de **849,41 € TTC**, ce qui porte le marché de 13 733,67 € TTC à 14 583,08 € TTC ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que ces trois avenants ne modifient pas substantiellement les conditions du marché,

Accepte les travaux supplémentaires et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

### **EMPLACEMENT RESERVE N° 4e AU P.O.S.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre adressée par M. PASQUET et par laquelle il demande à la Commune de réaliser l'emplacement réservé n° 4e du POS, voie de désenclavement dans le secteur Luc/Graveron.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cet emplacement réservé se situe dans une zone lotissable et que la réalisation de cette voie faciliterait l'aboutissement de projet de lotissements sur les parcelles voisines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de réaliser l'emplacement réservé n° 4e au POS et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

### **VENTE DU BATIMENT ARTISANAL DES QUATRE ORMEAUX**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 27 janvier 2009, rectifiée le cinq juin, et par laquelle M. CASTERA s'engageait à acquérir la parcelle AS 593 et le bâti qu'elle contient, un sous-seing devant être signé.

M. CASTERA n'a jamais donné suite à cette proposition de sous-seing. Monsieur le Maire fait alors part de la proposition de la SCI CINELI qui se porte acquéreur pour la somme de 65 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de vente de la parcelle **AS 593** d'une contenance de **3 075 m<sup>2</sup>**, et du bâti qu'elle contient, pour **65 000 € HT** à la SCI CINELI et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer l'acte notarié. (Monsieur LACLOTTE s'abstient)

### **PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Monsieur LACLOTTE rappelle à l'Assemblée la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui a été promulguée le 11 février 2005. Cette loi impose, entre autres, la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), ce dernier devant être achevé avant le 23 décembre 2009.

Si la Direction Départementale de l'Équipement a proposé ses services gracieux pour superviser les différentes étapes de la réalisation de ce plan, il faut néanmoins faire appel à un bureau d'étude qualifié pour certaines étapes. Monsieur le Maire demande donc au Conseil de le mandater pour organiser une consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien le PAVE.

## **ACHAT D'UNE LICENCE IV**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la SARL IBIZA CLUB a été placée en liquidation judiciaire. Cet établissement était propriétaire d'une licence IV. Afin que cette licence ne soit pas définitivement perdue et considérant l'importance de maintenir une telle licence, la Commune s'en est portée acquéreur moyennant la somme de 2 000 €. Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver cette démarche et de la mandater pour la mener à terme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le rachat de la licence IV,

Approuve le prix de 2 000 €,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette licence IV.

## **PRIX DES REPAS SERVIS AUX CENTRES DE LOISIRS :**

Madame BUSO informe le Conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 15 octobre dernier dans le cadre de l'harmonisation des tarifs des repas servis par les restaurants scolaires des communes de la CdC aux enfants inscrits à Sport Vacances et Animation Jeunesse ainsi qu'aux CLSH Agalliao et Les Diablotins. Il rappelle que notre restaurant scolaire accueille chaque été ces structures. A l'issue de cette réunion il a été proposé de porter le prix des repas à **4,50 €** et celui des pique-niques à **3 €**. Une convention devra être signée avec la Communauté de Communes pour finaliser cette prestation de service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

## **RETROCESSION DE LA CONCESSION MARBOTIN**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Monsieur MARBOTIN, qui souhaite rétrocéder à la Commune la concession acquise par lui le 5 février 1998 (n° 759), une concession cinquantenaire de 2 m<sup>2</sup> dans le cimetière de PORT- SAINTE-FOY.

Cette concession figure sous le n° O17 du plan du cimetière, et se trouve aujourd'hui vide de sépulture.

Au prorata du temps écoulé depuis l'achat de la concession, la part communale restante s'élève à **48,51 €** qui sera remboursée à l'intéressé, étant entendu que la part du C.C.A.S. et les droits d'enregistrement et de timbre restent acquis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions de cette rétrocession.

## **RETROCESSION DE LA CONCESSION GOUVEIA**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Madame GOUVEIA, qui souhaite rétrocéder à la Commune la concession acquise par elle le 8 mars 2005 (n° 860), une concession cinquantenaire de 2 m<sup>2</sup> dans le cimetière de PORT- SAINTE-FOY.

Cette concession figure sous le n° Q16 du plan du cimetière, et se trouve aujourd'hui vide de sépulture.

Au prorata du temps écoulé depuis l'achat de la concession, la part communale restante s'élève à **76,31 €** qui sera remboursée à l'intéressé, étant entendu que la part du C.C.A.S. et les droits d'enregistrement et de timbre restent acquis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions de cette

rétrocession.

## **VIREMENT DE CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT**

	<b>Diminution sur crédits déjà alloués</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
	Article	Somme	Article	Somme
Inst. Techn. matériel, outill.	2315	2 200,00 €		
Emprunts en euro			1641	2 200,00 €

## **Informations et questions diverses**

=oOo=

### **COMMISSION ESPACES FLEURIS ET COMMISSION ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE**

Après avoir demandé au Conseil de délibéré sur l'acquisition d'une motobineuse, Monsieur LACLOTTE souligne ensuite le problème posé par l'arrosage des massifs qui ont été ou qui seront créés. A ce titre, il indique que le parc de Mézières et l'espace fleuri du Trassil vont bénéficier d'un point d'eau intégré sur place. Il confirme aussi l'achat de suspensions supplémentaires pour la rue Onésime Reclus l'année prochaine.

Monsieur LACLOTTE explique au Conseil la nécessité d'équiper le chemin de halage de chicanes pour empêcher la circulation abusive de deux roues motorisées. Cette dépense sera réalisée en fin d'année ainsi que l'acquisition de 4 barrières.

### **CIRCUIT D'ACCOMPAGNEMENT**

Madame PENISSON fait le point sur la navette mise en place par le CCAS avec la collaboration de l'Association de Soutien et d'Entraide. Elle informe le Conseil qu'il a été décidé de mettre en place un circuit qui permettra de passer par toutes les grandes surfaces implantées sur la commune ainsi qu'en centre bourg. Cette disposition semble mieux répondre aux besoins recensés.

### **COMMISSION VIE SCOLAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS**

Madame BUSO indique à l'Assemblée que l'effectif des écoles est finalement très satisfaisant. De plus, les deux directrices n'ont pas demandé de budget supplémentaire (10 000 € pour le primaire et 6 000 € pour la maternelle).

La garderie scolaire avait 62 enfants inscrits le 22 octobre auxquels il faut ajouter 11 enfants arrivés par le car scolaire. La garderie est toujours scindée en deux pôles, considérant qu'il convient de trouver une meilleure solution pour accueillir le matin les enfants venus de la maternelle (sous la responsabilité du CLSH Les Diablotins).

Le 23 octobre, 200 repas ont été servis au restaurant scolaire, en deux services. Monsieur LABORDE confirme que le système de règlement minimise largement les impayés. La surveillance des repas est assurée conjointement par certains enseignants et par du personnel communal. De la commission des menus du 29 septembre il ressort une satisfaction générale quant à la qualité et la quantité des repas servis.

Une réunion de la CdC tenue le 15 octobre a fixé les tarifs des repas à 4,50 € et celui des pique-niques à 3 €.

Madame BUSO précise que la CdC organise des activités périscolaires, animations culturelles et sportives, mais que celles-ci ne rencontrent pas le succès attendu dans nos écoles.

Le Conseil municipal d'enfants a travaillé sur trois projets cette année : des récupérateurs d'eau de pluie, une collecte de lunettes et une autre de jouets. Ils se sont réunis une fois par mois sous la coordination de Nathalie CLEMENCEAU. Le prochain Conseil sera élu le 20 novembre au sein des Cm et des 6°, pour deux ans.

Madame BUSO explique ensuite que la Commission a étudié la réhabilitation du logement de fonction aux écoles. Le rez-de-chaussée pourrait être proposé à un centre de loisirs, sous réserves d'une mise aux normes adéquate. L'étage servirait alors de locaux administratifs pour des associations. Monsieur BOILEAU confirme que ces suggestions doivent faire l'objet d'un avant-projet par un maître d'œuvre ou un architecte. Il fait part aussi du besoin d'améliorer et d'agrandir la bibliothèque. Madame BUSO explique que le nombre d'adhérents et/ou d'utilisateur est assez conséquent et que les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40 %.

## **INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

M. le Maire, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, informe l'assemblée que lors de la réunion du 8 octobre dernier, le Conseil communautaire s'est prononcé pour l'élaboration d'un **projet de territoire**.

Ce projet vise à mettre en place une cohésion du territoire et faire émerger un véritable intérêt communautaire en se fondant sur des valeurs communes.

Il s'agit également de donner une entité au bassin de vie du Pays Foyen et d'élargir les relations avec les territoires environnants.

Pour mener à bien ce projet incontournable pour une meilleure gouvernance du territoire, le président a été chargé de lancer une consultation pour le recrutement d'un cabinet d'études.

Au cours de cette réunion, le Conseil communautaire a aussi décidé la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en gestion directe des activités Enfance-Jeunesse du **Centre de Loisirs Agalliao**. Il a en outre approuvé la poursuite des activités du **Relais d'Assistance Maternelle** et adopté une **politique tarifaire** pour les utilisateurs des services **Enfance-Jeunesse**.

Le plan de financement d'une **MARPA projetée à Margueron** a également été adopté.

Par ailleurs, la CdC a signé une convention avec Gironde Numérique en vue d'assurer l'**ADSL** sur l'ensemble du Pays Foyen.

**Ainsi, Ponchapt qui reste un secteur mal desservi actuellement sera couvert avant la fin 2010.**

Il signale enfin que la procédure d'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme d'intérêt communautaire (PLU)** ainsi que d'un **Plan local de l'Habitat (PLH)** est en cours. Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** a en outre été instituée qui permettra aux propriétaires bailleurs et occupants, de bénéficier de participations financières, et à terme de reconquérir un certain nombre de logements vacants.

Enfin, M. BOILEAU indique que les travaux de réhabilitation de la salle des sports de Mézières et de la piste d'athlétisme commenceront la semaine prochaine. La fin des travaux est prévue pour juin 2010.

## **JUMELAGE PORT-SAINTE-FOY ~ PLOBSHEIM**

M. le Maire indique que, ne pouvant participer au voyage en Alsace prévu fin novembre par le Comité de Jumelage, il a adressé une lettre d'excuse au président de l'association pour la réunion préparatoire qui s'est tenue le 12 octobre.

Il donne lecture de la suite de cette lettre :

*« Je mesure les efforts réalisés par le Comité de Jumelage pour tisser des liens enrichissants et fructueux entre les deux communes, et ne peux que vous féliciter pour votre action.*

*Cependant, une réflexion sera engagée au niveau du Conseil Municipal, afin d'organiser l'année prochaine le déplacement à Plobsheim d'une délégation d'élus municipaux. Ce sera l'occasion pour nous, de rencontrer officiellement nos homologues alsaciens. Cette démarche paraît tout à fait logique suite au renouvellement de l'équipe municipale de notre commune. Ce voyage sera bien entendu financé sur nos deniers personnels ».*

## **ASSOCIATION DES SAINTE-FOY DE FRANCE**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison des nombreuses charges et missions qu'il doit assurer, il se voit contraint de se libérer de certaines fonctions et annonce sa démission de son poste de délégué communal à l'Association des Sainte-Foy de France et de ce fait du Conseil d'administration de l'association.

M. Rebeyrolle, pour sa part, continue d'assurer son rôle de délégué communal auprès de cette association.

## **MANIFESTATION « OCCITANIA MON AMOUR »**

M. Laborde donne lecture du document de synthèse relatif à la manifestation « Occitania mon amour » adressé par le service animation de la ville de Sainte-Foy.

Après une large discussion, ce projet laisse perplexe les élus municipaux qui se sentent mis devant le fait accompli. En effet, les dates ont été fixées sans tenir compte de la disponibilité des salles.

Loin de mettre en cause le talent de MM. Sylvain Roux et Bernard Lubat programmés pour cette manifestation, l'assemblée suppose que ces artistes ne se produiront pas dans un but philanthropique et l'absence de budget prévisionnel rend plus nébuleux la finalité de cette manifestation.

En tout état de cause, M. le Maire précise que la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt dispose d'un budget limité qui est en adéquation avec son propre programme culturel et les organisateurs bénévoles sont contraints de faire appel à des fonds privés pour boucler ce budget.

- Monsieur REIX fait part de la lettre de M. PASQUET qui indique que compte tenu de l'affluence aux Cadets de Bergerac la salle Oscar Guery de Ponchapt risque de rapidement s'avérer trop petite. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'attendre la fin des travaux à Mézières pour que la salle Louis Aragon se libère.
- Monsieur LABORDE rend compte d'une réunion à l'hôpital de Sainte-Foy suite au départ de deux médecins. Il informe l'Assemblée que cette situation a créé quelques problèmes qui sont maintenant pratiquement résorbés.
- Madame CHATEAU souligne le palmarès de la finale nationale HSMA de batterie à laquelle ont participé plus de 200 candidats représentant une trentaine d'écoles. L'école de batterie de notre Commune, Les Batteurs Rient, remporte trois finales et plusieurs accessits, ce qui représente un résultat réellement exceptionnel.
- Monsieur REGNER confirme que Le Lien paraîtra mi-novembre, dernier numéro avant le bulletin annuel qui sortira en janvier.
- Monsieur BOILEAU signale l'ouverture d'une épicerie de proximité rue Onésime Reclus en face de la boulangerie.

- Monsieur BOILEAU rappelle la venue du club de randonnée de Sainte-Foy-d'Olonne et le départ mi-octobre d'une grande descente en aviron qui a réuni près de 100 personnes et qui pourrait se reproduire l'an prochain.
- Monsieur BOILEAU rend compte d'une réunion du Pays du Libournais. Il informe que désormais les délégués seront désignés au sein des Communautés de Communes et que la nôtre en compte cinq.
- Madame BAYLE fait part d'une réunion de la Commission Tourisme de la CdC qui a discuté de l'opportunité de reconduire un point restauration à la plage et qui envisage aussi une mutualisation des moyens au niveau du fleurissement.
- M. MAUREAU a visité les installations du SIAEP, dont le nouveau site de Maya. Les débitmètres sont en place et commencent à montrer leur utilité. De même, les groupes électrogènes sont sur sites pour maintenir les forages en action en cas de rupture de fourniture électrique.
- Monsieur LACLOTTE donne le montant prévisionnel des locations d'illuminations pour Noël. Madame CHATEAU indique qu'un fournisseur qu'elle connaît cesse ses activités et vend son stock. Il est convenu de voir s'il pourrait s'avérer intéressant d'acquérir certains articles.
- Monsieur BORDE parle d'une réunion sur le carnaval 2010 qui aura lieu en mars à Eynesse, la date restant à préciser en fonction des élections. Chaque commune choisira son thème pour l'élaboration de son char. Il sollicite l'accord du Conseil pour poursuivre l'étude de ce projet.

Monsieur le Maire déclare la séance close.

### **Questions du public :**

- Monsieur CHAVANT signale une coquille sur le compte-rendu en ligne du dernier Conseil.
- Monsieur CHAVANT demande s'il y a un projet pour l'évacuation des eaux usées sur Ponchapt. Monsieur le Maire l'informe qu'un diagnostic du réseau existant est en cours et qu'ensuite une extension sera réalisée sur le secteur du Nid du Geai. La situation de Ponchapt ne sera donc pas à l'étude dans l'immédiat.
- Monsieur CHAVANT signale que l'éclairage extérieur de la salle est en panne. Monsieur BOILEAU lui confirme que les services techniques vont y remédier.
- Monsieur CHAVANT s'étonne de la tenue du Conseil un mardi alors qu'il y a entraînement pour la raquette Ponchaptoise. Monsieur le Maire lui rappelle que la convention signée avec cette association précise qu'en dehors des périodes scolaires la salle ne peut être retenue que sur demande écrite et qu'il n'a rien reçu dans ce sens.
- Monsieur RAUCOULE revient sur le projet lié à l'ancienne école de Ponchapt et souhaite que le débat soit élargi à la revitalisation du bourg dans son ensemble. Il rappelle que 2010 marquera un double anniversaire : celui des cinquante ans de la fusion avec Port-Sainte-Foy et celui des 25 ans des rencontres autour de Montaigne. Il se demande s'il ne serait pas opportun de dresser un bilan à cette occasion et affirme, en tout état de cause, qu'il faudra en profiter pour faire la fête ! Monsieur le Maire assure que la réhabilitation de l'ancienne école favorisera la revitalisation du bourg mais il rappelle aussi que la municipalité ne peut pas tout faire, tout de suite. Cependant, il confirme l'intérêt porté au bourg de Ponchapt et à son devenir et souhaite effectivement que l'anniversaire de la fusion soit dignement célébré.

- Monsieur RAUCOULE marque son étonnement par rapport au projet « Occitania mon amour » et au manque d'information.
- Monsieur RAUCOULE trouve que les structures administratives juxtaposées, depuis les communes jusqu'aux Conseil généraux, rendent l'accès à la culture bien compliqué. Dans le même esprit, il souligne les transformations engagées au niveau des territoires et il engage chacun à une certaine vigilance.
- Monsieur CORAUX fait part de sa satisfaction quant aux travaux réalisés sur l'avenue de Bordeaux. Monsieur le Maire rappelle qu'ils sont financés entièrement par la Commune et que l'année prochaine c'est l'avenue d'Angoulême qui fera l'objet d'aménagements.
- Monsieur CORAUX demande quels sont les travaux qui ont été réalisés dans le Vieille Côte. Monsieur REGNER informe qu'il s'agit du SIAEP qui a renouvelé des sections du réseau et il confirme que la finition laisse à désirer. Il conviendra de le signaler au syndicat.